

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**AUTOCOOL - Programme d'action 2013 - Subvention de la Communauté
□ Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'autopartage constitue une solution de mobilité alternative qui s'inscrit dans le projet communautaire à travers les objectifs du Plan de Déplacements Urbains et du Plan Climat, car ce service contribue à réduire la part de la voiture en ville et représente un maillon complémentaire dans l'offre de transports publics. Elle constitue également une solution importante aux problématiques de stationnement, ce qui fait écho au projet métropolitain et au programme 50 000 logements (une voiture autopartagée représentant en moyenne 7 à 8 voitures en moins sur la chaussée).

AutoCool est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) agréée par le Préfet de la Gironde. Son but est la promotion de l'autopartage sur tout le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Entre 2001 et fin 2006, l'association s'est développée sur un mode entièrement bénévole, avec une croissance limitée mais une identité associative forte. Fin 2006, l'association a fait le choix du développement et de la professionnalisation en engageant la transformation en SCIC, afin de pouvoir associer au capital des entreprises, des salariés, des collectivités.

En tant que solution à la mobilité alternative, la Communauté urbaine de Bordeaux soutient, depuis 2007, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif AutoCool, qui développe un service d'autopartage dans notre agglomération :

- La CUB est entrée au capital de la SCIC, en souscrivant 5 000 € et en entrant au conseil d'administration (1 poste), par la délibération N° 2009/0418 du 26 juin 2009. La CUB a ainsi rejoint, en tant que sociétaire, le collège « Collectivités », aux côtés des villes de Bordeaux, Mérignac et Cenon.
- Parallèlement la CUB accompagne AutoCool financièrement depuis 2007 (20K€ par an sauf en 2009 à hauteur de 15 K€). Ce soutien permet de contribuer au fonctionnement, et donc au développement du service dans l'ensemble de l'agglomération jusqu'à ce que l'entreprise atteigne son équilibre financier (un service d'autopartage atteint ce point d'équilibre en moyenne au bout de 5 à 7 ans d'existence et 50 à 60 véhicules).

D'un point de vue technique, il est recherché encore davantage de synergies avec la CUB pour construire des actions communes. Avec l'implantation sur l'agglomération fin 2013 du groupe Bolloré avec son service d'autopartage BlueCub, l'offre de mobilité va être développée avec un service électrique en « trace directe » complémentaire. Dans ce contexte, la Communauté urbaine souhaite affirmer sa volonté de poursuivre le partenariat avec l'acteur « historique » de notre territoire et travailler à structurer l'offre d'autopartage sur l'agglomération.

1- Bilan de l'activité d'AutoCool 2012

L'année 2012 a été une année de progression de l'activité d'autopartage marquée par :

- une augmentation de près de 20 % du nombre de contrats : de 691 à 825 soit environ 1300 conducteurs fin 2012 ;
- le développement de la flotte à 46 véhicules (+ 9) ;
- la stabilisation du ratio adhésion/voiture à 18,1 en moyenne sur 2012.

2012 a été une année portée à la fois sur le renouvellement de la flotte (14 renouvellements) et son développement (9 véhicules), soit un total en fin d'année de 46 voitures. Ce chiffre est important car la maturité d'un service d'autopartage est atteinte à 50 véhicules. Les investissements ont porté sur le renforcement de stations existantes avec le passage de 1 à 2 voitures et des commandes de stations.

Ces objectifs de développement sont en lien avec les grands chantiers de l'agglomération :

- en termes de rénovation urbaine : favoriser la mixité fonctionnelle, la réduction de la place de la voiture, la métropole coopérative.
- en termes de politique de stationnement : l'autopartage est une réponse pratique aux problématiques de stationnement. Le respect du stationnement reste toutefois un chantier conséquent.

AutoCool a travaillé pour que les usagers puissent bénéficier d'un accès à l'ensemble du réseau France Autopartage et notamment les nouveaux services Angers, Tours, Cergy et Lorraine (Nancy, Metz). Avec plus de 30 villes desservies le réseau France Autopartage, coopérative de consommateurs dont AutoCool détient environ 11 % des droits de vote, poursuit son développement et consolide sa place de premier réseau national d'autopartage.

L'année 2012 a été marquée par le renforcement de l'offre en coeur d'agglomération, l'accessibilité donnée aux Personnes à Mobilité Réduite et une politique tarifaire plus attractive pour les déplacements départementaux et régionaux :

- Implantation d'une station Autocool en Gare Saint Jean ;
- Recours au dispositif Autocool dans le cadre de la garantie de retour du site moijecovoiture.com.

Parallèlement au soutien apporté par la CUB en faveur des initiatives de Plans de Déplacements d'Entreprise, une démarche de communication a été engagée par AutoCool vers les entreprises, sur les pôles d'emplois engagés en démarche PDE.

De plus, la SCIC AutoCool a participé aux manifestations organisées dans le cadre du Club de la Mobilité, co-animé par la CUB, l'ADEME et la CCI.

2- Programme d'action 2013

Pour tenir compte de la mise en service de BlueCub, AUTOCOOL souhaite programmer ses investissements en fonction des besoins des adhérents et sur les secteurs les plus attractifs pour consolider son activité.

Deux nouvelles stations sont programmées :

- Dans le secteur Victoire (place Pressensé) avec deux nouveaux véhicules
- Dans le secteur Gambetta avec également deux nouveaux véhicules

Les stations périphériques suivantes seront réorganisées :

- regroupement des deux stations Béglaises à Terre Neuve.
- Transfert de Talence « BEM » vers Talence mairie
- accessibilité 24h/24h de la station Pessac centre.

Huit nouvelles voitures doivent être acquises.

Le budget prévisionnel 2013 (voir annexe) cible une progression du chiffre d'affaires de 15% (inférieure aux tendances actuelles). La masse salariale progresse de 17% avec le recrutement d'une commerciale.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la CUB est de 20 000 € en 2013. Une SCIC peut recevoir, comme une entreprise classique, une subvention de la part d'une collectivité (qu'elle soit associée ou non de la société coopérative). La Loi du 10 septembre 1947, modifiée par celle du 17 juillet 2001 sur les SCIC, précise dans son article 19 que "Les collectivités territoriales peuvent accorder des subventions aux sociétés coopératives d'intérêt collectif en vue de participer à leur développement dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État." Le décret du Conseil d'État du 21 février 2002, dans sa section II, précise les conditions et modalités d'attribution des aides des collectivités territoriales aux SCIC. Ces possibilités sont ouvertes de la même manière à toutes les sociétés commerciales et ne créent donc pas de distorsion de concurrence.

Cependant, les aides doivent être conformes à la réglementation européenne des minimis (Règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis), selon laquelle les aides accordées sur une période de trois ans ne doivent pas excéder un plafond de 100 000 euros, s'agissant en l'espèce d'une activité de transport routier (article 2.2), pour ne pas être considérées comme des aides d'État au sens de l'article 87, paragraphe 1.

Dans le cas de la SCIC AutoCool, le total des aides publiques reçues entre 2011 et 2013 s'élève à 60 000 €, montant qui ne pose donc pas de problème au regard des plafonds européens. Par ailleurs, cette part des subventions publiques dans le total des produits d'exploitation reste faible à moins de 5%.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les accords de Kyoto,

VU la stratégie nationale de développement durable,

VU le protocole de Rio,

VU la Loi du 10 septembre 1947, modifiée par celle du 17 juillet 2001 sur les SCIC,

VU le décret du Conseil d'État du 21 février 2002 (section II),

VU le Règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission, du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis,

VU le plan climat national,

VU le plan climat régional,

VU l'agenda 21 de la CUB,

VU le PDU de la CUB,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la demande de poursuite de partenariat avec la SCIC AutoCool selon les axes prioritaires présentés dans ce rapport, et la demande de subvention de 20 000 € en 2013, sur un budget prévisionnel de 519 786 € ;

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du programme d'actions 2013, au bénéfice de la SCIC AutoCool,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2013 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire,

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 65, article 6574, CRB KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH